



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	19

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quatorze décembre de l'an deux mille vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, M. T. de GOULET, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER

Pouvoirs :

- A. COLSON donne pouvoir à B. BAILLET
- E. FAUCHOUX donne pouvoir à O. ROMAN
- L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

Absents : F. AUTRAN, E. CREMONA, J. DE ALMEIDA, G. HANOUILLE, P. MEGE, S. VEIGALIER, C. VIGO

Secrétaire de séance : V. BOCCASSINO

Objet : Adoption du tableau des effectifs des emplois permanents

Madame Le Maire expose qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1, R.2313-3 et L.2313-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)¹ imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M 57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil Municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la commune préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint à la présente délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.2313-1, R.2313-3 et L.2313-2 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 4, 6 et 34 ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 07 décembre 2023 ;

Considérant le besoin de la commune de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement, au 31 décembre 2023, comme suit :

Libellé de l'emploi	Grade	Poste pourvu	Poste vacant	Emploi contractuel	Durée du temps de travail	Date de création	Référence délibération
Services Administratifs							
Secrétaire Général	Attaché Principal	1	0	NON	TC	30/09/2021	D2021 - 096
Secrétaire Générale Adjointe	Rédacteur Ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	30/06/2022	D2022 - 066
Assistant Finances / RH	Adjoint Administratif ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	01/02/2023	D2023 - 005
Agent en charge de l'urbanisme	Adjoint Administratif ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	08/02/2017	D2017 - 018
Agent en charge du pôle Enfance / Jeunesse	Adjoint Administratif ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	12/07/2018	D2018 - 055

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002116-20231220-D2023_107-0

Agent en charge du pôle citoyenneté / CCAS	Adjoint Administratif Ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	20/05/2021	D2021 - 065
Service "Police Municipale"							
Chef de Service	Chef de Service de Police Municipale	1	0	NON	TC	24/05/2020	D2020 - 047
Policier Municipal	Brigadier Chef Principal	1	0	NON	TC	02/02/2021	D2021 - 003
Policier Municipal	Brigadier Chef Principal	1	0	NON	TC	25/05/1983	X
ASVP	Adjoint Technique	1	0	NON	TC	30/09/2021	D2021 - 095
Services Techniques							
Chef de Service	Agent de maîtrise	1	0	NON	TC	14/12/2021	D2021 - 113
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint Technique Ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	12/07/2018	D2018 - 055
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint Technique Ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	01/02/2023	D2023 - 005
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint Technique	1	0	NON	TC	03/10/2016	X
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint Technique	1	0	NON	TC	04/10/2016	X
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint Technique	1	0	NON	TC	27/01/2022	D2022 - 003
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint Technique	1	0	NON	TC	26/04/2023	D2023 - 043
Service Restauration scolaire							
Chef de Service	Adjoint Technique	1	0	NON	TC	08/10/2020	D2020 - 095
Agent polyvalent de restauration	Adjoint Technique	1	0	NON	TNC - 28H	08/10/2020	D2020 - 095
Agent polyvalent de restauration	Adjoint Technique	1	0	NON	TNC - 24H	08/10/2020	D2020 - 095
Service Entretien et Nettoyage							
Chef de Service	Adjoint Technique Ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	01/02/2023	D2023 - 005
Agent d'entretien	Adjoint Technique Ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	01/02/2023	D2023 - 005
Agent d'entretien / Electricien	Agent de maîtrise	1	0	NON	TC	10/06/2020	D2020 - 062
Agent d'entretien	Adjoint Technique	1	0	NON	TNC - 31H	02/02/2021	D2021 - 004
Agent d'entretien	Adjoint Technique	1	0	NON	TNC - 29H	18/05/2022	D2022 - 050
Agent d'entretien	Adjoint Technique	1	0	NON	TNC - 25H	26/04/2023	D2023 - 043
Agent d'entretien	Adjoint Technique	1	0	OUI	TNC - 24H	07/06/2023	D2023 - 052
Service ATSEM / périscolaire							
Chef de Service	Adjoint Animation	1	0	NON	TC	21/09/2016	D2016 - 064
ATSEM / animateur périscolaire	ATSEM Ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	27/06/2019	D2019 - 043
ATSEM / animateur périscolaire	ATSEM Ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	01/02/2023	D2023 - 005
ATSEM / animateur périscolaire	ATSEM Ppal 1ère classe	1	0	NON	TC	12/07/2018	D2018 - 055
ATSEM / animateur périscolaire	ATSEM Ppal 1ère classe	1	0	NON	TNC - 28H	19/10/2022	D2022 - 073
ATSEM / animateur périscolaire	ATSEM Ppal 2ème classe	1	0	NON	TC	22/03/2018	D2018 - 032
ATSEM / animateur périscolaire	Adjoint Animation Ppal 2ème classe	1	0	NON	TC	30/01/2020	D2020 - 011
ATSEM / animateur périscolaire	Adjoint Animation	1	0	NON	TC	10/07/2020	D2020 - 084

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

ATSEM / animateur périscolaire	Adjoint Animation	1	0	NON	TC	10/07/2020	D2020 - 084
ATSEM / animateur périscolaire	Adjoint Animation	1	0	NON	TNC - 27H	27/01/2022	D2022 - 003
Animateur périscolaire / agent administratif	Adjoint Animation	1	0	NON	TNC - 22H	26/04/2023	D2023 - 043
ATSEM / animateur périscolaire	Adjoint Animation	1	0	OUI	TNC - 8H	07/06/2023	D2023 - 052
ATSEM / animateur périscolaire	Adjoint Animation	1	0	OUI	TNC - 8H	07/06/2023	D2023 - 052

Article 2 :

Les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 3 :

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés seront inscrits au budget principal.

Article 4 :

Que Madame Le Maire est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRÉSURIÈRE

Maire de REDESSAN



Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	